

ABONNEMENT

Sommaire
Un an 25 fr.
Six mois 12
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers.

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne, 20
Réclamations, 20
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions, après qu'elles ont été payées, sans restitution dans ce dernier cas :
Et de droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 FÉVRIER

La rentrée parlementaire

Les Chambres reprendront, mardi 16 février, leurs travaux interrompus depuis trois semaines.

La session ordinaire de 1892, ouverte le 12 janvier, conformément à la Constitution, avait été suspendue, dix jours après, pour permettre aux sénateurs et députés de prendre le congé auquel ils avaient dû renoncer au début de la nouvelle année, pour achever le vote du budget et du tarif des douanes.

Cette session se trouvera interrompue de nouveau, puis bientôt limitée.

Le 1^{er} mai, en effet, doivent avoir lieu dans toutes les communes de France les élections pour le renouvellement intégral des Conseils municipaux.

Quelques jours après, élection des maires par les Conseils. Les membres du Parlement ont intérêt à se trouver dans leurs départements respectifs pendant la période électorale.

Le 25 avril, ouverture de la session des Conseils généraux à laquelle devront prendre part 250 députés et 140 sénateurs environ.

La session parlementaire se trouvera donc interrompue une fois encore au commencement d'avril jusqu'à la seconde semaine de mai.

En juillet, renouvellement par moitié des Conseils généraux dans tous les départements. Présence des sénateurs et députés obligatoire dans les départements durant cette période électorale.

150 députés et sénateurs sont soumis comme conseillers généraux sortants au renouvellement de leur mandat cantonal.

Il importe que les Conseils généraux soient renouvelés avant la session d'août qui est la principale.

Une troisième suspension des travaux parlementaires sera donc nécessaire de la mi-juillet à la fin d'août.

Le programme des travaux parlementaires peut être ainsi arrêté dans ses grandes lignes :

Projet de loi sur les associations dont la distribution sera faite pour la rentrée.

Projet de loi sur les heures dont la discussion a été suspendue par les vacances actuelles.

Projet sur le régime fiscal des pétroles.

Projet de construction du Métropolitain.

Projet de reconstruction de l'Opéra-Comique.

Projet de budget pour 1893.

Projet sur les chemins de fer tunisiens ; etc., etc.

Après d'abord l'examen et la discussion de tous ces projets, la Chambre aura à terminer la discussion sur la censure, à liquider un certain nombre de questions ou d'interpellations.

Citons notamment l'interpellation Terrier sur la nomination de M. Caillaux à la direction de la Compagnie P.-L.-M. ; l'interpellation Hubbard sur l'attitude du clergé et le manifeste des cardinaux ; l'interpellation Jaluzot sur l'accident de la caserne des gardes républi-

cains ; la question de M. Baihaut sur les chemins de fer tunisiens ; la question de M. Le Provost de Launay sur le contrôle du budget spécial créé par les conventions.

L'affaire Herbet et certains autres scandales administratifs pourraient soulever des incidents parlementaires qui ne figurent point au programme.

Nous ne parlons pas, bien entendu, des propositions émanant au jour le jour de l'initiative parlementaire. On a déjà signalé un projet de M. Julien, député du Loir-et-Cher, tendant à rendre obligatoire, sur la demande formée par l'un des deux époux, le jugement de divorce lorsque la séparation de corps aura duré trois ans, à la suite d'un jugement.

Si nous en croyons les rumeurs qui transpirent déjà dans les couloirs presque déserts du Palais-Bourbon, les intrigues ministérielles offriront, dès la rentrée, un vif intérêt.

Le comité monarchiste de la Gironde s'est réuni à Bordeaux, dans l'après-midi de jeudi, en assemblée générale, sous la présidence du marquis de Lur-Saluces, député.

Après avoir exposé la situation politique, le président a déclaré que les monarchistes s'inclinaient, comme catholiques, devant les déclarations religieuses contenues dans le manifeste des cardinaux, mais que, comme citoyens, ils restaient fermement attachés au principe monarchique et repoussaient toute combinaison électorale dont la base serait l'acceptation du programme d'adhésion à la forme républicaine.

La déclaration du président a été immédiatement acceptée par l'assemblée.

Deux adresses ont été votées par acclamation, l'une à Monsieur le Comte de Paris, l'autre aux conservateurs girondins pour leur recommander de rester fidèles au programme de l'Union.

LA PROPAGANDE

PAR LA PAROLE

Nous avons déjà eu l'occasion de le répéter bien des fois : la résistance nécessaire aux lois oppressives que nous subissons doit se faire surtout par la presse et les conférences. Mais il y a conférences et conférences, et c'est sur ce point que nous croyons utile de revenir.

Sans doute, ces grandes réunions publiques auxquelles sont convoqués les électeurs de toute une ville, quelquefois d'un grand arrondissement et de plusieurs circonscriptions, ces réunions nombreuses sont très utiles et peuvent donner un nouvel élan à l'activité et au zèle des catholiques. Mais elles ne sont pas tout, et ce serait un grand tort de s'en tenir à deux ou trois conférences par an, comme on l'a fait trop souvent, quelle que soit d'ailleurs leur importance et par le nombre des auditeurs et par l'illustration et le mérite des orateurs.

Si ces grandes conférences ne sont pas suivies d'une organisation pratique, si elles sont isolées et ne se rattachent pas à une œuvre de propagande active et continue, elles ne laisse-

ront rien après elles qu'un souvenir qui s'effacera avec le temps, et elles frapperont dans le vide.

Nous croyons donc que c'est une grande erreur de s'imaginer qu'on a tout fait, parce qu'on a organisé quelques-unes de ces réunions générales, même avec le concours de nos plus illustres conférenciers.

Il faut que ces manifestations soient appuyées par des organisations qui poursuivent sans intermission l'œuvre de propagande commencée ou ranimée par elles.

Il faut notamment que les grands centres n'absorbent pas tout au détriment des petites villes et même des grosses communes, trop souvent négligées.

Il importe, en un mot, que les catholiques, outre les autres moyens de propagande, s'occupent d'organiser des séries de petites réunions, de conférences plus modestes, mais non moins utiles, par quartiers, par cantons, même par communes.

Ces sortes de réunions sont nécessaires et il est indispensable qu'elles se multiplient.

Pas n'est besoin d'orateurs illustres pour la réalisation de cette œuvre. Il y suffit d'hommes instruits et de bonne volonté, comme il s'en trouve partout.

Et ce mode de propagande produira un bien durable et des résultats positifs, si l'on s'occupe de former, en même temps et partout, des groupements d'électeurs. (L'Anjou.)

INFORMATIONS

Quelques députés commencent à rentrer à Paris, et l'on est un peu étonné de les entendre se montrer peu satisfaits du ministère.

Quelques-uns, et qui appartiennent à la majorité, déclarent très nettement que le ministère a beaucoup perdu de son autorité et de sa force réelle.

Suivant ces honorables, les apparences de la force existent, mais les apparences seulement.

Le ministère — disent-ils — a vécu sur sa victoire contre le boulangisme, comme sur un capital inépuisable. Il faut autre chose maintenant.

Le ministre des travaux publics déposera à la rentrée un projet de loi portant suppression du compte d'exploitation partielle de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans.

On sait que déjà la Chambre a été saisie de projets semblables en ce qui concerne les Compagnies de l'Ouest, de l'Est et du Midi.

Il ne reste plus pour compléter la mesure, qu'à régler la question avec la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

En ce qui concerne la Compagnie du Nord, la question ne se pose pas, cette Compagnie ne faisant pas appel à la garantie d'intérêt.

M. le Président de la République a reçu hier matin l'amiral Gervais, qui lui a présenté l'amiral Dupont et le commandant Courjolles, sous-chefs d'état-major général de la marine.

M. Carnot a reçu également M. l'amiral Miot,

M. le général Grusset et M. Massicault, réside général de France en Tunisie.

L'ÉCOLE CENTRALE

L'accord est fait, l'École centrale rouvrira ses portes lundi.

Hier, les trois majors ont exposé au conseil de perfectionnement les causes véritables des incidents.

Depuis dix-huit mois les élèves étaient exaspérés par l'aggravation inintelligente du régime disciplinaire de l'École.

Le conseil de perfectionnement, à la suite de cette conférence, a exposé au ministre de rappeler tous les élèves sans exception.

LA CLASSE DE 1891

Le tirage au sort de la classe 1891 est terminé. Ainsi que cela était prévu d'après l'établissement des listes d'inscription, on se trouve en présence d'une diminution notable dans le nombre des conscrits. On cite, par exemple, une commune de neuf cents habitants qui n'a que deux conscrits.

Ce déficit, évalué jusqu'ici à soixante-dix mille hommes, ne permettra sans doute pas de porter les régiments au complet déterminé par les lois budgétaires. On y arrivera peut-être en ouvrant toutes grandes les portes de l'armée aux jeunes gens qui désirent s'engager pour trois ans.

LE REPOS DU DIMANCHE

Le comité de la Ligue populaire pour le repos du dimanche en France avait décidé d'organiser un congrès national du repos du dimanche au point de vue moral, hygiénique et social. Ce congrès s'est ouvert cette semaine, sous la présidence de M. Léon Say, dans la salle de la Société de géographie. « Il s'agit de l'émancipation des esclaves du travail, a dit M. Léon Say, et nous y arriverons, car nous serons bientôt une légion. »

De nombreux adhérents se sont rendus à l'appel de MM. Léon Say, Bardoux, de Nordling, Cheysson et l'abbé Garnier.

Dés prêtres catholiques, des pasteurs protestants, des israélites, des libres-penseurs se sont rencontrés sur le même terrain.

M. l'abbé Poulain a pris le premier la parole.

« Il ne faut pas, a-t-il dit, que la femme soit simplement la compagne de nuit de son mari. Il faut que l'homme et la femme aient au moins un jour par semaine pour se raconter leurs misères, se concerter sur les détails du ménage, vivre pendant l'été au grand soleil de la campagne. Il faut qu'il n'y ait plus de « lundi bleu » ou de « mardi bleu », que le mari et la femme, quand ils travaillent tous les deux, ne prennent point, pour se reposer, des jours différents. Quand la femme est contrainte de travailler le lundi, son mari ne peut qu'aller au cabaret. Est-ce cela que veulent nos adversaires ? »

M. le pasteur Prunier a dit de son côté que la santé physique et la santé morale dépendent l'une de l'autre et il ajoute :

« Si, le dimanche, le travailleur peut se re-

prendre, il peut aussi se donner, il se donne à la famille, il se donne à la patrie, en s'intéressant tout à tour à son intérieur et aux intérêts du pays.

Le docteur Neumann, israélite, combat aussi en faveur du repos dominical :

« L'usage des forces du travailleur, dit-il, est telle qu'un jour de repos sur sept est absolument exigé par l'hygiène. Il est bon que ce jour soit le dimanche, parce qu'il a été admis par le plus grand nombre. Après la contagion du repos viendra mieux la contagion du travail. »

M. Léon Say place la question sur le terrain pratique :

« Au sujet de l'emploi du dimanche, dit-il, il faut que nous fondions des sociétés qui, dans chaque localité, soient chargées, suivant les ressources dont elles pourront disposer, de grouper les travailleurs, le jour du repos dominical. Sans cela nous ne ferons rien d'utile. »

« A l'Exposition d'économie sociale, dont j'étais le président, j'ai pu constater l'existence de diverses sociétés destinées à donner au dimanche un emploi moral. Nous n'avons qu'à en augmenter le nombre. »

M. l'abbé Garnier a invoqué l'autorité de Proudhon en faveur du repos du dimanche.

Des membres de la ligue, venus de toutes les parties de la France, ont exposé dans de très intéressants rapports ce qui a déjà été fait dans plusieurs villes, notamment à Bourges et à Chéroux.

Le Congrès du repos dominical est clos; l'assemblée a approuvé les différents vœux présentés aux séances précédentes, notamment pour la stricte observation de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures; la fixation du jour de paie dans les ateliers au vendredi; l'observation du repos du dimanche dans les exploitations rurales; la suppression des foires qui ont lieu le dimanche et la multiplication de comités de dames pour la propagation de la ligue du repos dominical.

NOUVELLES MILITAIRES

L'ALIMENTATION DES TROUPES

Le ministre de la guerre vient d'ordonner, par une circulaire récente, que les hommes sous les drapeaux feraient trois repas par jour, en ce sens que le café qui leur est donné au réveil sera précédé d'une soupe faite avec du biscuit et qu'une demi-heure serait consacrée à ce repas.

Il s'agit d'habituer nos soldats à consommer le biscuit qui sera leur alimentation en campagne et dont, jusqu'à ce jour, il n'a guère été possible de leur faire accepter l'usage.

Cette mesure reçoit, dès maintenant, son application pour les troupes composant la garnison de Rouen.

Les deux préparations recommandées par la circulaire ministérielle sont les suivantes :

1° Tremper, la veille au soir, le biscuit dans de l'eau légèrement salée, pour le ramollir et le gonfler, et l'employer ainsi comme pain de soupe;

2° Le tremper, la veille, dans du café sucré, additionné de rhum, pour le consommer le lendemain dans le café.

Il faut espérer qu'une autre condition essentielle n'a pas été omise : c'est que le biscuit soit de bonne qualité et non avarié, ce qui n'a pas toujours lieu, d'où la répugnance bien naturelle de nos soldats.

UNE NOUVELLE MÉDAILLE ANGLAISE

En France, nous sommes fort avares de médailles commémoratives : la médaille de 1870-1871 n'est pas encore créée, mais, en Allemagne, en Russie et surtout en Angleterre, les médailles commémoratives sont nombreuses, et certains régiments ayant fait le service dans l'Inde ont la poitrine de leurs soldats constellée, couverte de médailles.

Cela ne suffisait pas, et la Reine vient de décréter que la médaille de l'Inde avec barrette portant Hazara 1894 serait remise à tous les officiers, sous-officiers et soldats ayant pris part à cette expédition, qui a duré du 12 mars au 16 mai 1894.

Les coolies porteurs et les indigènes ayant suivi ou servi dans la colonne recevront la même médaille, mais en bronze.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

LA CRUE DE LA LOIRE

Tours, 12 février, 10 h. matin.

Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Orléans le 11 février.

Il s'est élevé à 3^m 25 et est resté étale à cette cote depuis 6 heures du matin ledit jour.

Le maximum observé à Blois le 11 février à minuit s'est élevé à 4^m 08.

La Loire est restée étale à cette cote depuis minuit.

Tours, 12 février, 2 h. 1/4 soir.

Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Tours le 12 février, à 11 heures du matin. Il s'est élevé à 3^m 89.

Hauteur de la Loire, à Saumur, aujourd'hui samedi (midi) : 4^m 55. — Eaux étales.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Il est déjà certain que la troisième de *Miss Hélyett* sur notre scène va avoir le même succès qu'ont obtenu les deux autres.

La location de la salle est à peu près terminée, et les retardataires vont être fortement embarrassés. Heureusement, en se tassant un peu... Mais qu'on se hâte! M. David ne donnera plus *Miss Hélyett*, paraît-il. A moins que....

« NOS SOUS-OFFICIERS »

La représentation de la tournée artistique dirigée par M. Paul Mohr, et qui se composera, ainsi que nous l'avons annoncé, de *Nos Sous-Officiers*, pièce patriotique, aura lieu, sur le théâtre de Saumur, vendredi prochain 19 février.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 11 février. — Léontine-Maria Goizet, rue du Petit-Pré.

DÉCÈS

Le 10 février. — Léon Pauvert, carrier, 53 ans (veuf), à l'Hôpital.

Le 11. — Henriette Bague, 17 ans, rue Saint-Jean.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Audience du 11 février

Le 30 janvier dernier, le tribunal correctionnel de Saumur condamnait un jeune homme, nommé Jean Broutier, à cinq mois de prison pour vol accompli dans les circonstances suivantes :

Le 23 du même mois, sur la place de la Bilange, on faisait cercle autour d'un forain qui débitait son boniment. Dans la foule des badauds se trouvait un vieillard de quatre-vingt-un ans. Tout à coup ce dernier sentit une main se glisser rapidement dans la poche intérieure de son paletot et élever subrepticement un portefeuille renfermant un billet de cent francs. La victime de cette soustraction ne fut pas assez presté pour saisir la main, mais elle se rendit parfaitement compte que le coupable était un jeune homme d'une vingtaine d'années qui, aux premiers cris de « au voleur ! » poussés par le vieillard, s'empressa de fuir avec la rapidité d'un cerf aux abois. Alors commença une véritable chasse à l'homme. On se mit à la poursuite du fugitif qui, bondissant comme un animal traqué par de nombreux chasseurs, pénétra dans une auberge, en sortit presque aussitôt, dépitant pour quelques instants ceux qui étaient sur ses traces, et finalement revint se faire pincer sur la place de la Bilange, non loin de l'endroit où le vol avait été commis.

Poursuivi devant le tribunal correctionnel de Saumur, l'inculpé, nommé Jean Broutier, marchand ambulancier, se retrancha dans un système de dénégations absolues. Vainement lui faisait-on remarquer que sa fuite éperdue à travers les rues et les auberges de Saumur ne laissait aucun doute sur sa culpabilité, lui, très tranquillement, avec des petits airs convaincus,

répliquait que s'il avait couru, c'était pour faire comme tout le monde et, s'il était entré dans un établissement, c'était pour y prendre les marchandises qu'il y avait laissées.

Le tribunal ne se laissa point convaincre par un si étrange système de défense et condamna celui qui l'avait imaginé à la peine de cinq mois de prison.

Le jeune Broutier trouva la dose un peu forte et fit appel du jugement.

Cette fois, l'accusé a tout avoué.

La Cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal de Saumur.

Deux chevaliers de la grand'route, doublés de deux disciples de Maimbrée, font appel d'un jugement du tribunal de Saumur les condamnant, pour vol de volailles et vagabondage, le premier, Bahonneau, à six mois de prison; le second, Paul Guilloteau, à un mois de la même peine.

Tous les deux ont subi nombre de condamnations pour vol et vagabondage.

M. Bissaud, avocat général, interjette, à l'audience, appel *a minima*.

La Cour a forcé la dose dans la proportion suivante :

Bahonneau 13 mois; Guilloteau, 3 mois et 1 jour.

ANGERS. — Une nouvelle société de tir. — Par suite de causes diverses, la Société de gymnastique et de tir d'Angers a été dissoute par un vote dans son assemblée générale, le 7 février 1892.

Cette belle société, si nombreuse, sera remplacée par une nouvelle société de tir en formation et qui prend pour titre : *Les Carabiniers de l'Anjou*. Le prix de la cotisation est fixé à 12 fr. par an.

BOURGUEIL. — M. Georget, meunier, demeurant à Jarry, commune d'Allonnes, se rendait le mardi 2 février du marché de Bourgueil, lorsqu'arrivé à l'endroit nommé la Croix-du-Moulin-Neuf, il fut arrêté par trois individus qui, ayant arrêté sa voiture, se disposaient à lui faire un mauvais parti, sachant qu'il avait vendu un de ses chevaux et qu'il était porteur d'une somme de neuf cents francs.

L'un d'eux prit le cheval à la bride, et un autre tira deux coups de feu sur M. Georget; le bruit ayant effrayé le cheval, l'animal partit à fond de train, laissant derrière lui les trois malfaiteurs, et comme il faisait nuit noire, il n'a pu les reconnaître. C'est grâce à cette circonstance qu'il échappa à un réel danger.

M. Georget s'est empressé de faire sa déclaration à la police.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

L'Espérance du Peuple nous apprend que le Conseil municipal de Nantes a voté, à l'unanimité,

7^e Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

Depuis bien des jours, Jacques n'avait entendu que de grosses voix paysannes, bien raboteuses et rudes, chantant *Le père la Victoire*, ou un refrain boulangiste, avec des éclats de cuivre et des exagérations de violence. Maintenant, c'était une voix légère, pas exercée, sans grand art, sans modulations laborieuses, une voix de fauvette toute jeune. D'où venait-elle? Jacques était trop loin pour le distinguer. Quelques pas encore : voici la grille; des deux côtés de la grille, le mur continue, tout noir de lierre en cet endroit; derrière la grille, c'est la maison et de la maison part la voix. La voix est tombée un instant; elle reprend, remonte plus fort, vibre, s'affine, devient cristal, — et que chante-t-elle? Ce qu'elle chante, ah! Jacques n'y pensait plus beaucoup; Jacques croyait loin de tout cela, à jamais revenu de

tout cela : la voix chante l'air qu'il trouva, jadis, après le départ de la première femme aimée, cet air des *Lauriers*, souillé depuis par des lèvres ordurières, traîné dans tous les caboulots comme sur les pianos mondains, — cet air où il a mis toute sa vie ancienne, cet air par lequel, jusqu'à Chérisy, jusque chez sa mère, la vie ancienne vient le poursuivre et le brûler!

La voix a repris la troisième strophe... Mais Jacques n'en veut pas entendre plus long; il ne colle point son visage contre la grille pour savoir, pour deviner qui chante : jeune fille ou femme, il hait cet être; toutes ces amertumes lui sont remontées à la gorge, toute sa salubre fatigue l'a quitté, il n'a plus ni gaie humeur, ni appétit; tout à l'heure, les jambes lourdes, il pensait à la soupe fumante qu'il attend, à la chaise sur laquelle il va s'asseoir, à la mère; ah! bien oui, la soupe, la chaise, la mère! Rien ne lui fait plus; il vient de croiser le pauvre Jean, et ne lui a même rien dit; il a poussé la porte d'un grand coup, si bien que le pot de tabac en a vacillé... Et comme la mère bégaye : « Mais c'est bien tard! Mais qu'as-tu donc? » je crois que Jacques lui a fait signe de se taire. Il est monté dans sa chambre, sans

manger, et malgré la pauvre maman Heurlin qui frappe à la porte, qui a fait réchauffer la soupe et en tient une assiettée, la porte reste close, Jacques n'ouvre pas, ne parle pas, ne sort pas; je crois bien que Jacques n'aime plus Chérisy, n'aime plus rien au monde, rien, ni lui-même, — et maman Heurlin passera une bien mauvaise nuit!

IX

Les belles nuits passent, les mauvaises aussi. Les uns vous reposent, les autres vous vieillissent, mais on voit la fin de toutes.

Après s'être tournée et retournée dans son lit, après avoir écouté, bien longtemps, le pas irrégulier de Jacques, après avoir tourmenté sa pauvre tête par mille interrogations sans réponses, et juste au moment où allait chanter le premier coq, maman Heurlin s'est endormie. Elle s'est endormie de ce sommeil des vieux, — un sommeil léger, douteux, pénible, qui est presque la veille encore, et que toutes les réalités traversent. Sans doute elle rêve, et c'est un mauvais rêve qu'elle fait. Elle revoit, dans son pauvre cerveau tout fatigué, le père, en grand costume, qui part pour la guerre... Il n'en reviendra pas; il embrasse le garçon; il l'embrasse, elle, plus longuement... Il parle;

et toutes ses paroles sont confuses. Elle entend seulement quelques mots entrecoupés : « M'en aller... Paris... Il le faut... » Et la pauvre maman Heurlin, qui a souffert, resouffre la même douleur, comme si ce n'était pas assez d'une fois!

Et toujours ces mots, ces mots qui, dans le brouillard du rêve, passent et se croisent : « Il le faut... Paris... La vie... M'en aller... »

Et, tout à coup, voilà que ces mots deviennent plus distincts; ces mots font une phrase; ils sont dits avec une autre voix. Et maman Heurlin ne sait plus, — non, en vérité, elle ne sait plus si c'est son rêve qui continue ou le jour qui est monté... C'est le jour; par les rideaux tirés, la lumière, encore pâle, descend et lui frappe les yeux; quelqu'un est devant elle, tout habillé, tout droit. Est-ce que c'est le père? Et la pauvre maman Heurlin, qui rêve encore à moitié, ouvre les prunelles toutes grandes...

« Bonjour, mère... Adieu! A bientôt... »

Ce n'est pas le père, ce n'est pas le rêve de cette nuit, ce n'est plus le passé : c'est Jacques! Ah! mon Dieu! mais qu'est-ce qu'il a donc à se lever si matin?

« Au revoir, mère... Il faut que je me dépêche : la voiture n'attend pas... »

